

Burundi : accès à l'école refusé pour les mères ados ou enceintes

@rib News, 05/07/2018 Source africanews Les organisations de défense des droits de l'homme en branle au Burundi. Elles s'inquiètent d'une nouvelle mesure du gouvernement qui vise à interdire l'accès à l'école ainsi qu'aux parents.

Le ministre burundais de l'Éducation, le Dr Janvier Ndirahisha, a envoyé une note aux responsables d'établissements publics et privés leur intimant l'ordre de ne plus admettre les adolescentes enceintes et les jeunes mères, ainsi que les garçons qui les ont rendues enceintes dans les établissements du pays. À la place, le ministre de l'Éducation leur propose une formation professionnelle. Une injonction qui devrait affecter une bonne frange de la population féminine du Burundi puisque selon le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), 7 % des filles âgées de 15 à 19 ans dans le pays ont au moins un enfant. Pour les activistes, il s'agit d'une double punition pour les filles, qui non seulement seront privées d'études, mais aussi, porteront seules dans la plupart des cas, la charge de l'enfant. Dans les pas de la Tanzanie Car soulignent-ils, rien n'indique clairement comment les établissements identifieront les parents avant de les exclure. «Plus souvent qu'ailleurs, le garçon va le nier», a déclaré Naitore Nyamu-Mathenge, un avocat des droits de l'homme et agent de programme pour l'organisation Égalité Maintenant. «C'est moins qu'ils n'ont le moyen de le prouver. Dans un pays classé parmi les plus pauvres au monde et politiquement instable, les défenseurs des droits de l'homme estiment la tendance aux filles-mères risque de s'accroître, et donc, la faiblesse de l'éducation également, si l'on tient aux canons du gouvernement. Le Burundi vient ainsi s'aligner sur des règles déjà en vigueur dans d'autres pays africains dont la Guinée équatoriale, la Sierra Leone et la Tanzanie. En Tanzanie, le président John Magufuli a été condamné par des groupes de défense des droits des femmes l'année dernière après avoir déclaré que tant qu'il n'y a aucune étudiante enceinte ne sera autorisée à retourner à l'école. Des lignes directrices pour un éducatif alternatif pour les jeunes mères ont été élaborées, mais Human Rights Watch a déclaré que cette option est trop coûteuse et n'offre pas aux étudiants les compétences ou qualifications.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});